



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO POUR LE PROCHE-ORIENT

Trente-septième session

Amman (Jordanie), 5-8 février et 4-5 mars 2024

**Progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies
pour la restauration des écosystèmes dans la région Proche-Orient et
Afrique du Nord**

Résumé

La Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes (2021-2030), proclamée par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution A/RES/73/284 du 1^{er} mars 2019, offre une occasion unique à la région Proche-Orient et Afrique du Nord «d'intensifier les efforts visant à éviter, enrayer et inverser la dégradation des écosystèmes dans le monde et à sensibiliser à l'importance d'une restauration réussie des écosystèmes» tout en relevant les défis environnementaux urgents qui se posent à elle sur fond de changement climatique, d'urbanisation, de croissance démographique, de raréfaction de l'eau et de pratiques agricoles non durables. La Décennie, dont le lancement au niveau régional a eu lieu en 2022, sert de cadre de référence aux pays de la région Proche-Orient et Afrique du Nord, avec pour but de favoriser la sensibilisation, de renforcer les partenariats et l'échange de connaissances et d'intensifier les efforts de restauration. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), coresponsables de la Décennie, sont déterminés à en appuyer la mise en œuvre au moyen d'un plan de travail régional reposant sur trois piliers et axé sur le renforcement de l'échange de connaissances, de la mobilisation politique et des capacités techniques en matière de restauration des écosystèmes.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser au:

Secrétariat de la Conférence régionale de la FAO pour le Proche-Orient

FAO-RNE-NERC@fao.org

Les documents peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.

I. Introduction

1. La région Proche-Orient et Afrique du Nord fait face à de nombreuses difficultés liées à son environnement et à ses écosystèmes, lesquels forment la base des systèmes de production agricole (cultures, élevage, forêts, pêche et aquaculture). L'urbanisation accrue et la croissance démographique rapide, auxquelles s'ajoutent la raréfaction de l'eau ainsi que les pratiques agricoles et les utilisations des écosystèmes agricoles non durables, entraînent la dégradation des ressources en terres et en eau. La région Proche-Orient et Afrique du Nord, qui subit déjà les effets du changement climatique, pourrait, d'après les projections régionales, voir sa température augmenter encore de 1,7 à 2,6 °C d'ici au milieu du siècle¹, ce qui rend nécessaire l'adoption d'une approche sur plusieurs fronts en vue d'adapter la région à la raréfaction de l'eau et aux risques qui pèsent sur la productivité et les moyens d'existence ruraux.

2. La Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes (2021-2030) (ci-après dénommée la «Décennie») a été proclamée par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution A/RES/73/284 du 1^{er} mars 2019, «afin d'appuyer et d'intensifier les efforts visant à éviter, enrayer et inverser la dégradation des écosystèmes dans le monde et à sensibiliser à l'importance d'une restauration réussie des écosystèmes». Toutes les initiatives prises dans le cadre de la Décennie auront donc un double objectif : éviter la dégradation et restaurer les écosystèmes.

3. En 2020, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a publié une note d'information intitulée *Rapport de situation sur la restauration des écosystèmes de production dans le contexte de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes (2021-2030)*² à l'intention du Comité de l'agriculture, du Comité des pêches et du Comité des forêts. Le rapport de situation précédemment cité développe essentiellement l'idée que la production alimentaire de divers secteurs présente un coût au niveau de l'intégrité de l'écosystème. Si, dans de nombreux cas, ce coût est considéré comme acceptable et ne dépasse pas la capacité de charge de l'écosystème, il y a toujours des solutions et des possibilités pour trouver de meilleurs compromis entre les objectifs économiques, sociaux et écologiques, et ainsi veiller à l'efficacité, à la résilience et à la durabilité de ces systèmes tout en réduisant leur empreinte globale.

4. La restauration des écosystèmes correspond et contribue aux objectifs des trois conventions de Rio: la Convention sur la diversité biologique (CDB), la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). La Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes est au cœur du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ainsi que du Cadre stratégique de la FAO pour 2022-2031.

5. La Décennie offre une occasion d'intensifier les efforts de restauration et d'en accroître la résonance, de mobiliser des parties prenantes variées et de recenser les bonnes pratiques ainsi que les acteurs et promoteurs de la restauration qui sont fermement engagés en faveur de la lutte contre la dégradation des écosystèmes. La contribution qu'elle peut apporter consiste à favoriser la sensibilisation à l'importance de la restauration des écosystèmes, à encourager les partenariats entre parties prenantes aux niveaux national et régional, à renforcer l'échange de connaissances et à intensifier les efforts de restauration.

6. Compte tenu de ces objectifs, le plan d'action régional de la Décennie pour la région Proche-Orient et Afrique du Nord a été lancé en 2022. Il vise à offrir un cadre général et des orientations aux pays de la région en vue de réaliser des progrès dans la restauration et la préservation des écosystèmes et des ressources naturelles. Le Bureau régional de la FAO pour le Proche-Orient et l'Afrique du Nord et le Bureau régional du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) pour l'Asie occidentale coordonnent la Décennie au niveau régional et sont déterminés à aider les pays à la mettre en œuvre. Ils ont à cet égard mis au point un plan de travail régional biennal qui définit les activités régionales et vise à assurer leur bonne exécution.

¹ Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) et al. 2017. *Arab Climate Change Assessment Report – Main Report*. Beyrouth.

² COFO/2020/Inf.7.

II. Participation de la FAO à la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes (2021-2030)

7. La FAO et le PNUE dirigent conjointement la mise en œuvre de la Décennie, en collaboration avec les secrétariats des conventions de Rio, l'Union internationale pour la conservation de la nature, le Forum mondial sur les paysages, le Centre de recherche forestière internationale et d'autres partenaires clés.

8. La stratégie³ relative à la Décennie a été mise au point dans sa version définitive en juin 2021. Le plan d'action mondial pour la mise en œuvre de la stratégie⁴, lancé en avril 2023, s'articule autour de 12 domaines thématiques.

9. La Décennie est mise en œuvre avec l'aide d'un conseil consultatif⁵, d'un réseau de plus de 200 partenaires⁶ et de cinq groupes de travail⁷: i) suivi, ii) meilleures pratiques, iii) volet financier, iv) science et v) jeunesse.

10. Le Groupe de travail chargé du suivi⁸, dirigé par la FAO, contribue à l'élaboration du Cadre de suivi de la restauration des écosystèmes⁹, qui vise à assurer un suivi et à rendre compte de façon transparente des progrès réalisés en matière de restauration pendant toute la durée de la Décennie, à l'aide d'outils de surveillance et d'informations géospatiales relatifs aux écosystèmes. Le Cadre de suivi se compose d'une plateforme géospatiale et d'un registre des initiatives de restauration. Il s'agit de la plateforme officielle pour le suivi des progrès accomplis à l'échelle mondiale et la diffusion des bonnes pratiques dans le cadre de la Décennie. Cette plateforme permet en outre aux pays de communiquer des informations au sujet des zones faisant l'objet de mesures de restauration au titre de la cible 2 du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal.

11. Le Groupe de travail sur les meilleures pratiques¹⁰, également dirigé par la FAO, vise principalement à intensifier les efforts de renforcement des capacités et de diffusion des connaissances, notamment la mise au point de principes¹¹ et de normes de pratique¹² destinés à orienter la restauration des écosystèmes, ainsi qu'un plan d'action relatif aux capacités, aux connaissances et à l'apprentissage à l'appui de la Décennie¹³. En outre, le Groupe de travail sur les meilleures pratiques collabore avec celui chargé du suivi en vue de l'exploitation, de la mise en commun et de la diffusion des bonnes pratiques en matière de restauration pour tous les écosystèmes au moyen du Cadre de suivi.

12. En janvier 2022, un premier appel a été lancé au titre de la Décennie afin que les pays désignent leurs fleurons mondiaux de la restauration, et les 10 meilleures initiatives ont été dévoilées à la Conférence des Nations Unies sur la biodiversité (COP15), suscitant 154 manifestations d'intérêt et 73 propositions approuvées par des gouvernements. La FAO a apporté son appui à l'évaluation des fleurons présentés dans le cadre des travaux du Groupe de travail sur les meilleures pratiques, lequel a, en collaboration avec le Groupe de travail scientifique, coordonné et mis au point le processus d'évaluation en se fondant sur les principes directeurs pour la restauration des écosystèmes définis dans le cadre de la Décennie.

³ <https://www.decadeonrestoration.org/fr/strategie>.

⁴ [Plan d'action pour la mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes \(2021-2030\), version d'avril 2023 \(en anglais\) \(unep.org\)](https://www.decadeonrestoration.org/fr/conseil-consultatif).

⁵ <https://www.decadeonrestoration.org/fr/conseil-consultatif>.

⁶ <http://www.decadeonrestoration.org/fr/partenaires>.

⁷ <https://www.decadeonrestoration.org/fr/groupe-de-travail>.

⁸ <https://www.fao.org/3/cb0424en/cb0424en.pdf>.

⁹ <https://ferm.fao.org/>.

¹⁰ <https://www.fao.org/in-action/forest-landscape-restoration-mechanism/our-work/global/groupe-de-travail-de-la-decennie-des-nations-unies-sur-les-meilleures-pratiques/fr/>.

¹¹ <https://www.fao.org/documents/card/en/c/CB6591FR>.

¹² <https://www.fao.org/documents/card/fr?details=cc5223en>.

¹³ <https://www.fao.org/documents/card/fr?details=cc6592en>.

13. Un fonds fiduciaire coopératif consacré à la Décennie a été créé en 2021 par la FAO et le PNUE avec pour ambition de lever 100 millions d'USD à l'horizon 2030 à l'appui de la mise en œuvre de la stratégie relative à la Décennie et de ses fleurons.

14. L'Engagement d'Agadir, approuvé en 2017, encourage l'adoption de mesures de gestion des écosystèmes forestiers méditerranéens et des autres terres boisées qui renforcent les efforts de restauration. Les pays se sont engagés à restaurer au moins 8 millions d'hectares de terres dégradées à l'horizon 2030 au moyen de mesures de restauration dédiées. L'objectif global est d'inverser le processus de dégradation des terres et de restaurer la composition, le fonctionnement et la durabilité des écosystèmes, afin de contribuer à améliorer les moyens d'existence et le bien-être des populations locales.

15. Dans la droite ligne des objectifs de l'Engagement d'Agadir, le Liban, le Maroc, la Tunisie et la Türkiye, jouissant de l'appui du Comité des questions forestières méditerranéennes «Silva Mediterranea», ont présenté un fleuron mondial de la restauration dans le contexte de la Décennie, lequel a été approuvé. Le fleuron de la restauration méditerranéenne donne à voir les progrès considérables accomplis par la région en matière de restauration après les incendies et le potentiel qu'elle recèle en tant que modèle pour les pays hors-Méditerranée.

III. État de la dégradation des écosystèmes dans la région

16. En vue de mieux saisir l'état de la dégradation des écosystèmes dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord ainsi que sa perception, un état des lieux a été réalisé dans cinq pays (Algérie, Jordanie, Liban, Maroc et Soudan) en 2022 afin de recenser les initiatives de restauration existantes, leurs réussites, les difficultés rencontrées et les possibilités de les transposer à plus grande échelle et de les généraliser. La méthode employée reposait sur la collecte de données qualitatives et quantitatives au moyen d'un travail de recherche, d'une étude bibliographique, d'un questionnaire à remplir en ligne et de consultations directes avec des parties prenantes clés impliquées dans des programmes de restauration des écosystèmes.

17. Les résultats ont montré que ces cinq pays estimaient que leurs écosystèmes étaient dégradés, bien que les types d'écosystèmes et le degré de dégradation variaient d'un pays à l'autre. En Algérie, en Jordanie et au Maroc, les prairies étaient considérées comme les écosystèmes les plus fortement dégradés. Les forêts étaient présentées comme étant fortement dégradées en Algérie et en Jordanie tandis que les océans étaient classés dans la catégorie des écosystèmes fortement dégradés par le Liban et principalement dans celle des écosystèmes légèrement dégradés par la Jordanie et le Maroc (figure 1).

18. Le rapport sur l'état des ressources en terres et en eau pour l'alimentation et l'agriculture dans la région du Proche-Orient et de l'Afrique du Nord¹⁴ indique que les pratiques agricoles non durables et leurs conséquences, telles que l'utilisation massive de pesticides et d'engrais, la détérioration de la qualité des sols et des eaux, l'appauvrissement de la biodiversité, le déboisement, le surpâturage, la pollution de l'eau, la surpêche, l'érosion, le changement d'affectation des terres et la dégradation des environnements urbains, sont des problèmes qui nécessitent que l'on y consacre de l'attention si l'on veut bâtir des écosystèmes résilients.

19. Les taux de déboisement dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord sont élevés compte tenu du faible couvert forestier dans la région. D'après les données de la FAO, le couvert forestier de la région s'est fortement réduit (de 6 pour cent) durant la période 1990-2020, et l'on a enregistré un déclin de 15 pour cent des autres terres boisées au cours de cette même période¹⁵. Les pays de la région font également état d'une progression de la dégradation des forêts; si l'on ne dispose pas d'une estimation précise, il s'agit là d'un sujet clé qu'il convient d'aborder et qui nécessite un suivi constant.

¹⁴ FAO. 2022. *The State of Land and Water Resources for Food and Agriculture in the Near East and North Africa region*. Le Caire.

¹⁵ FAO. 2021. *Forest Resources Assessment for Near East and North Africa 2020 in the global context* (Évaluation 2020 des ressources forestières pour le Proche-Orient et l'Afrique du Nord dans le contexte mondial). www.fao.org/3/cb6781en/cb6781en.pdf.

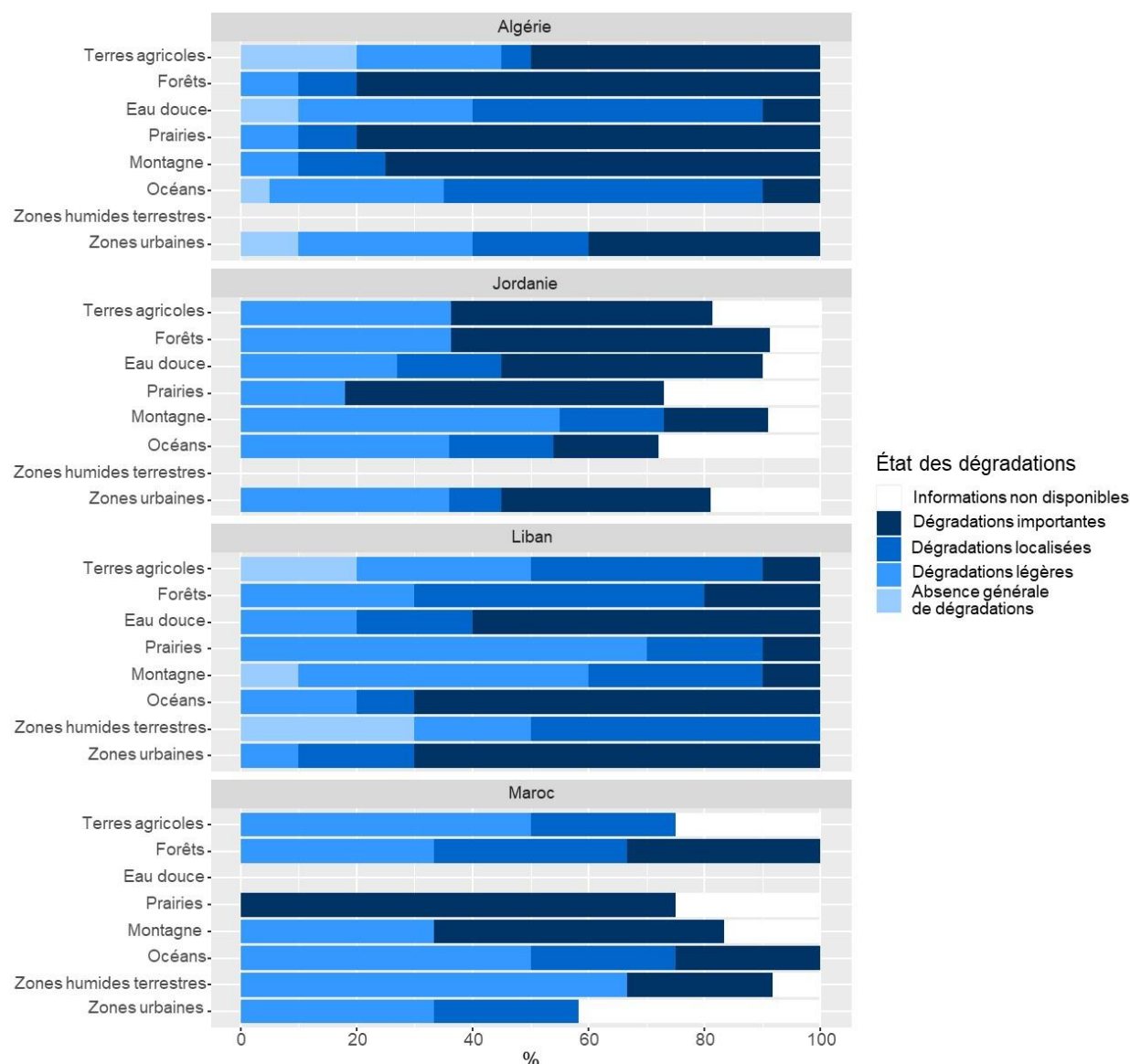
20. La salinisation des sols compromet les services écosystémiques essentiels que fournissent les sols et nuit à la productivité agricole et donc aux moyens d'existence. Comme indiqué dans le plan d'action régional pour le Proche-Orient et l'Afrique du Nord ayant pour but une gestion durable des sols touchés par la salinisation et l'accroissement du piégeage du carbone organique dans le sol¹⁶, la salinité est un problème de taille qui touche un large pourcentage des sols dans la région. Les travaux qui ont été menés ont permis de constater que plus de la moitié des sols étudiés dans 11 pays de la région étaient touchés par la salinisation, dont la prévalence était de 36,8 pour cent à une profondeur comprise entre 0 et 30 cm et de 39,1 pour cent à une profondeur comprise entre 30 et 100 cm. Ces constatations soulignent la forte prévalence de la salinité des sols dans l'ensemble de la région.

21. Les principales lacunes constatées lors de l'état des lieux concernent les domaines suivants: i) mobilisation de financements et amélioration des mécanismes de coordination pour la mise en œuvre d'initiatives aux niveaux national et local; ii) renforcement des capacités techniques dans certains domaines de spécialisation; iii) connaissance des stratégies nationales de restauration; iv) prise en compte des questions de genre dans les projets de restauration.

22. En vue de réaliser des progrès dans la restauration des écosystèmes, il est crucial de procéder à des analyses plus poussées et d'acquérir une vision globale de l'état de la dégradation dans les systèmes de production agricole et les écosystèmes agricoles ainsi qu'au niveau national, ce afin d'orienter la planification et l'élaboration de politiques au niveau national.

¹⁶ FAO. 2023. Plan d'action régional pour le Proche-Orient et l'Afrique du Nord ayant pour but une gestion durable des sols touchés par la salinisation et l'accroissement du piégeage du carbone organique dans le sol (non publié).

Figure 1. Pourcentage des réponses à l'enquête concernant l'état actuel de la dégradation de divers écosystèmes dans les pays étudiés



Remarque: Pour la Jordanie, la part manquante pour atteindre 100 pour cent dans chaque catégorie correspond aux données manquantes.

IV. Plan de travail régional et activités

23. La FAO et le PNUE, en tant qu'organismes coresponsables de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes, ont uni leurs forces pour mettre au point un plan de travail régional qui couvre trois domaines d'action prioritaires, le but étant d'appuyer les efforts de restauration des écosystèmes consentis par les pays de la région Proche-Orient et Afrique du Nord:

- i) **Faire mieux connaître les possibilités de restauration des écosystèmes dans la région:**
Le plan de travail accorde la priorité à la diffusion de connaissances et de meilleures pratiques concernant les initiatives de restauration, l'objectif étant de donner aux parties prenantes les moyens de prendre une part active à la restauration des écosystèmes. Dans le cadre de ces efforts, les membres ont d'abord été priés de désigner des points focaux nationaux au sein de

leur ministère de l'agriculture et de leur ministère de l'environnement, qui seraient chargés de coordonner les efforts visant à réaliser les objectifs de la Décennie dans leur pays respectif. A suivi, en mars 2022, le lancement régional de haut niveau, qui visait à faire prendre conscience de l'importance que revêtent des écosystèmes en bonne santé pour les moyens d'existence dans la région, à débattre des obstacles techniques et des obstacles en matière de politiques qui freinent la mise en œuvre de la Décennie dans la région, à présenter des exemples de réussites au niveau des pays ainsi qu'à recenser des possibilités d'action collective. Ont participé au lancement 242 participants venus de 38 pays. À la suite du lancement régional, une réunion des points focaux nationaux pour la Décennie a été organisée en avril 2022 afin de présenter le plan d'action régional, de réfléchir aux acteurs et partenaires qui pourraient être sollicités au niveau national et de débattre des manières de participer à la Décennie. Une quatrième activité a été menée au titre de ce domaine d'action, qui visait à stimuler la mise en commun de données d'expérience et de connaissances: six webinaires sur la restauration des écosystèmes ont été organisés, mettant en avant des études de cas concluantes au niveau des pays.

- ii) **Accroître la volonté politique et l'engagement en faveur de l'intégration des efforts de restauration des écosystèmes dans les plans et stratégies nationaux et sectoriels:** Le plan de travail souligne l'importance de la volonté politique et de l'engagement en faveur de l'intégration de la restauration des écosystèmes dans les cadres stratégiques. L'état des lieux régional a contribué à faire mieux connaître les acteurs clés de la restauration et leurs capacités, les initiatives importantes menées au niveau des pays, ainsi que les principales contraintes et difficultés associées à la mise en œuvre des initiatives de restauration des écosystèmes. Cela encouragera les pays à agir en passant en revue leurs politiques et leurs mécanismes de gouvernance afin de régler ces problèmes de manière efficace.
- iii) **Renforcer les capacités techniques des points focaux nationaux et des planificateurs en matière de restauration des écosystèmes:** Des lignes directrices pour une restauration écologique et une restauration des paysages fondées sur la communauté au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, en cours d'élaboration, visent à définir les processus et les critères afférents à la mise au point d'un plan de restauration pour une zone de projet donnée.

V. Orientations futures et priorités pour la restauration des écosystèmes dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord

24. L'on déduit de l'état de la dégradation des écosystèmes dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord qu'il faut d'urgence prendre des mesures globales. Les membres ont défini des objectifs en vue d'honorer les engagements qu'ils ont pris à l'échelle internationale consistant à parvenir à un monde sans dégradation des terres, à préserver la biodiversité et à restaurer les écosystèmes. Néanmoins, les pays ont généralement besoin d'un appui financier et technique supplémentaire pour mettre au point des stratégies efficaces et passer de la parole aux actes. Il est crucial de renforcer davantage les cadres stratégiques aux niveaux national et régional afin de mieux intégrer la restauration des écosystèmes dans les programmes de développement durable.

25. Le renforcement des mécanismes de financement est critique en vue de faire en sorte que des ressources suffisantes soient allouées aux projets de restauration des écosystèmes. Il est en outre essentiel de rechercher des sources de financement afin de promouvoir des investissements et une mise en œuvre des projets qui s'appuient sur des solutions fondées sur la nature, sur la conservation de la biodiversité et sur la gestion durable des terres.

26. Le plan de travail régional pour la Décennie tient compte du besoin de renforcer les capacités techniques des points focaux nationaux, des planificateurs et des parties prenantes locales prenant part à la restauration des écosystèmes. À cet égard, la constitution d'une communauté de pratique régionale peut favoriser la collaboration régionale et offrir des possibilités de formation et de mise en commun des connaissances aux acteurs agissant aux niveaux régional et national.